

---

## Marché de Noël de Haguenau : les déplacements réglementés pour la sécurité de tous

---

Le Marché de Noël de Haguenau est un moment privilégié, où petits et grands se retrouvent pour partager la magie des fêtes. Afin de permettre aux visiteurs de profiter pleinement de cette ambiance chaleureuse et de circuler en toute sécurité, le maire de Haguenau a pris un arrêté municipal réglementant la circulation des vélos, trottinettes, skateboards et autres engins de déplacement personnel. Les usagers concernés devront mettre pied à terre dans certaines rues piétonnes du centre-ville :

- Fossé des tanneurs
- Cours de la Décapole
- Grand'Rue : à partir de l'intersection avec le Marché aux Poissons jusqu'à la place de la République
- Place de la République
- Rue du général Gérard
- Place Joseph Thierry
- Place d'Armes
- Grand'Rue : entre la Place d'Armes et la rue Saint Georges
- Placette place de Neubourg
- Cour de l'Oie
- Grand' Rue : entre la Fontaine Saint Georges et la Place de Neubourg
- Fontaine Saint Georges

Il s'applique du 21 novembre au 30 décembre 2025 durant les heures d'ouverture du marché de Noël. À savoir :

En semaine :

- Lundi de 14h à 19h
- Mardi, mercredi, jeudi et dimanche de 10h à 19h
- Vendredi et samedi de 10h à 20h

Pendant les fêtes :

- 24 décembre de 10h à 16h
- 26 décembre de 14h à 19h

### CONTACT PRESSE

Bérengère Grell

03 88 90 67 64

06 70 87 59 67

[com@agglo-haguenau.fr](mailto:com@agglo-haguenau.fr)

La fréquentation des rues piétonnes du centre-ville se densifie fortement durant la période du marché de Noël. Cette mesure bienveillante vise à prévenir tout risque d'accident et à assurer une circulation fluide et sécurisée pour tous, plus

particulièrement pour les enfants, les personnes âgées et à mobilité réduite, dans un esprit de convivialité et de partage propre à l'événement.

Des panneaux d'information sont installés pour guider les usagers. Merci à toutes et à tous pour votre compréhension et votre coopération !